

## **BYK-156**

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BYK-156  
Code du produit : 000000000000113220

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Additif mouillant et dispersant

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BYK-Chemie GmbH  
Abelstrasse 45  
46483 Wesel  
Téléphone : +49 281 670-0  
Téléfax : +49 281 65735  
  
Information : Regulatory Affairs  
Téléphone : +49 281 670-23532  
Téléfax : +49 281 670-23533  
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+44 1235 239670

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

## **BYK-156**

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution d'un sel de sodium d'un copolymère acrylique

#### **Composants**

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

---

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appro- : Eau pulvérisée

## **BYK-156**

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

prés  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit  
prés

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dan- : Oxydes de carbone  
gereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la  
particuliers des pompiers lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions  
locales et à l'environnement proche.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protec- : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les  
tion de l'environnement égouts.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-  
nation.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection indivi-  
dual, voir rubrique 8.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipula- : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
tion sans danger Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre  
contre l'incendie et l'explo- l'incendie.  
sion

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

## **BYK-156**

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.  
en commun

Pour en savoir plus sur la : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
stabilité du stockage selon les prescriptions.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains  
Matériel : Gants de protection

Protection de la peau et du : Vêtement de protection  
corps

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est  
normalement nécessaire.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les  
égouts.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : liquide

Couleur : ambre

Odeur : Âcre

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Début d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.

## BYK-156

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

|                                                                       |   |                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------|
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible                           |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible                           |
| Point d'éclair                                                        | : | Non applicable                                  |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | > 200 °C<br>Méthode: calculé                    |
| Température de décomposition                                          | : | Donnée non disponible                           |
| pH                                                                    | : | Donnée non disponible                           |
| Viscosité                                                             |   |                                                 |
| Viscosité, dynamique                                                  | : | Donnée non disponible                           |
| Solubilité(s)                                                         |   |                                                 |
| Hydrosolubilité                                                       | : | complètement miscible                           |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Donnée non disponible                           |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : | Donnée non disponible                           |
| Pression de vapeur                                                    | : | 24 hPa (20,00 °C)<br>Méthode: derived           |
| Densité relative                                                      | : | Donnée non disponible                           |
| Densité                                                               | : | env. 1,200 g/cm <sup>3</sup> (20 °C, 1.013 hPa) |
| Masse volumique apparente                                             | : | Non applicable                                  |
| Densité de vapeur relative                                            | : | Donnée non disponible                           |

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

## **BYK-156**

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

##### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Toxicité à dose répétée**

##### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

## BYK-156

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

## **BYK-156**

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

---

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

#### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

|                                                                                                            |                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). | : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57). |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)                                          | : Non applicable                                                                                                        |

|                                                                                                                                                                           |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. | Non applicable |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

## **BYK-156**

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

#### **Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### **Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## **BYK-156**

Version 4.0  
SDB\_BE

Date de révision: 26.11.2022

Date de dernière parution: 03.12.2019  
Date d'impression 19.01.2023

---

BE / FR